ARTS V/SUELS VAUD

Procès-verbal de l'assemblée générale du jeudi 22 mai 2025 à 18h30

au Musée Alexis Forel à Morges

Présent·e·s : *Paulette Baenziger, Nicole Boschung, Marie-Claude Chapuis, Lorraine Clément, Anne-Claire Dhaud Emery, Olivier Grandjean, Paula Halter, Françoise Jaunin, Vincent Kohler, Catherine Mercier, Anne et Michael Murray-Robertson, Françoise Nikles, Françoise et Jean-Pierre Pinazza, Sandrine et Olivier Quillet-Fontaine, Marie-Madeleine Romang, Manon Saudan, Françoise Schnorf, Yvan Schwab, Gérard et Catherine Streiff Michaud, Anne-Marie et Reinier van Ouwenaller*

Excusé·e·s : *Anne Baudraz, Nicole Bill, Catherine Bolle, Anne-Marie Cambrosio, Edith Carey, Alain Delay et Catherine Seylaz, Danielle et Robert Dhaud, Marianne et Gérard Dyens, Fabienne Freymond Cantone, Ingeborg et Kurt Götti, Mona Henry, Natacha Isoz, Michel Jaunin, Yolande Perrin, Albert-Adrien Ramelet, Margrit Ritter, Brigitte et Pierre Rochat Taramarcaz, Gisela et Michael Schekter*

Accueil et bienvenue

La présidente, Mme Sandrine Quillet-Fontaine, ouvre la séance à 18h35. Elle souhaite la bienvenue aux membres présent·e·s et lit la liste des excusé·e·s.

Elle doit malheureusement annoncer les décès suivants, survenus depuis la dernière assemblée, parmi les membres de l'association : Mme Geneviève Grandjean, MM. Fernando Riba et Jean-Pierre Lecoultre. Un instant de silence est observé en leur mémoire.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024

Le procès-verbal, préalablement envoyé aux participant·e·s par mail, est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son autrice.

2. Rapport de la présidente

L'année 2024 a, à nouveau, été riche et variée tant sur le plan des activités proposées aux membres que sur celui des attributions des soutiens financiers.

a. Soutiens

De nombreuses demandes ont été reçues et un montant total de CHF 84'820.-- a été octroyé à 28 projets, soit 5 projets de moins qu'en 2023 (17 expositions dont une accompagnée d'une publication et une autre d'une résidence, 9 autres publications, 2 résidences, 1 manifestation et 1 spectacle). Le comité reste attentif à ce que tous les domaines d'expression en arts visuels soient soutenus.

À cela s'ajoute la remise du Prix AVV, attribué en 2024 à Julie Monot et Yoan Mudry.

En 2024, 57 demandes ont été reçues, contre 66 en 2023. On constate donc une légère baisse du dépôt des demandes. Toutefois, le principe de la périodicité des deux ans a été renouvelé en 2024. Mis en place initialement à la suite du Covid, il a d'ailleurs été adopté de manière pérenne depuis le début de l'année 2025. Font exception à cette règle les maisons d'édition, et ceci pour des projets valorisant le travail d'artistes actifs dans le canton de Vaud.

b. Activités

La présidente rappelle le rôle essentiel des membres du comité dans la mise sur pied des activités proposées aux membres et les remercie chaleureusement. En 2024, ce ne sont pas moins de 14 rendez-vous dont un voyage dans le Piémont et à Gênes qui ont été mis sur pied.

c. Comité

L'association peut compter sur un comité dont l'engagement est plein et entier. Cependant cet engagement exige du temps, que ce soit pour l'examen des demandes de soutien ou pour l'organisation des activités et voyages. Si les membres du comité ont jusqu'ici travaillé de manière tout à fait bénévole, il a été décidé d'un défraiement de CHF 50.-- par séance dès janvier 2025 (5 à 6 séances par année). L'Administration cantonale des impôts offre une marge de manœuvre et permet ce défraiement sans que cela n'ait d'impact sur l'association.

d. État de l'association – nombre de membres

En mai 2025, l'association comptabilise 147 membres. À titre de comparaison, en janvier 2015, on comptait encore 219 membres. Force est de constater que la diminution du nombre de membres se poursuit.

Comme cela a déjà été évoqué lors de précédentes assemblées, ce phénomène n'est de loin pas observé uniquement dans le cadre d'Arts Visuels Vaud. Le comité poursuit ses efforts pour essayer d'inventer de nouveaux modèles pour promouvoir les activités de l'association.

La présidente rappelle que les membres bénéficient de certains avantages.

Ainsi, la carte de membre offre la gratuité d'entrée dans les musées suivants :

- les musées de Plateforme 10 à Lausanne (MCBA, Photo Elysée et mudac) ;
- le Musée Historique Lausanne ;
- le Musée du Léman, à Nyon ;
- le Musée Alexis Forel, à Morges.

Depuis 2025, la gratuité d'entrée s'étend également aux trois musées de Pully :

- le Musée d'art de Pully ;
- la Muette – espaces littéraires ;
- l'ArchéoLab.

Enfin, la carte de membre donne droit à 50 % sur le prix d'entrée et 20% sur les catalogues d'exposition à :

- la Maison d'Ailleurs, à Yverdon-les-Bains ;
- le Musée Jenisch Vevey.

e. Site internet

Le comité s'emploie à développer le site internet, qui permet désormais de gérer les inscriptions en ligne aux différentes activités.

Arrivée au terme de cette première année de présidence, Mme Sandrine Quillet-Fontaine souhaite remercier les membres du comité, les membres de l'association et la secrétaire.

3. Retour sur le sondage concernant les voyages

En février 2025, un sondage a été envoyé aux membres au sujet des voyages culturels. Le comité souhaitait en effet faire un bilan sur ce point. Mme Lorraine Clément, vice-présidente, en présente les résultats.

Sur les 144 membres tous statuts confondus que comptait l'association au moment du sondage, 36 réponses ont été reçues, soit une participation de 25%, ce qui est tout à fait satisfaisant pour ce type de sondage.

On relève que 69% des participant·e·s au sondage avaient déjà pris part à un ou plusieurs voyages et que 25% ne l'avaient pas fait jusqu'ici mais aimeraient y participer. Ce qui démontre un intérêt pour les voyages au sein des membres.

Les aspects qui ont le plus plu sont le contenu culturel, les visites guidées ainsi que l'ambiance et les échanges entre participant·e·s.

Dans ce qui a déplu : le choix du voyagiste Buchard a été mentionné plusieurs fois, notamment en ce qui concerne la qualité des hôtels et de la restauration, et dans une moindre mesure un programme trop chargé et pas suffisamment de pauses.

Sur le plan des motivations et des attentes, on relève pour une majorité un intérêt plus marqué pour la découverte d'un patrimoine historique ou artistique ainsi que pour le partage d'expérience avec d'autres passionné·e·s de culture.

Enfin, pour le type de séjour, la préférence va aux voyages de 4 jours en Suisse et en Europe. 60 % préfèrent voyager en petit groupe de 15 personnes et 40% en groupe moyen de plus de 15 personnes.

Pour terminer, des questions ouvertes ont permis de recueillir des suggestions afin d'améliorer les voyages. Quelques membres se sont proposés pour apporter un soutien au comité, idée retenue pour les voyages dès 2026.

Fort de tout cela, le comité arrive à la conclusion que les voyages culturels doivent être maintenus car ils sont appréciés par une large majorité des membres interrogés.

Par ailleurs, il est important de préciser que les membres du comité ont toujours eu à cœur ces dernières années de s'impliquer personnellement dans l'organisation des voyages. On remarque toutefois que, depuis les années Covid, il faut être plus vigilants avec les voyagistes sur les aspects logistiques.

Cela étant, organiser des voyages sans passer par une agence est devenu très compliqué et il semble, après vérification auprès d'autres associations, que les pratiques évoluent dans le même sens pour tout le monde.

4. Comptes 2024 : rapport du trésorier

M. Olivier Grandjean, trésorier, commente les comptes 2024, tenus par Hervest Fiduciaire SA à Lausanne. Au 31.12.2024, ceux-ci présentent une somme au bilan de CHF 2'125'237.30 et un gain de l'exercice de CHF 27'139.57 (perte 2023 : CHF 19'250.43). Ce résultat s'explique, comme chaque année, par l'évolution des marchés financiers agités et par les soutiens accordés, en légère baisse.

Les soutiens divers atteignent CHF 96'820.-- (2023 : CHF 106'000.— ; ce montant comprend les soutiens versés en 2024 et diffère de ce fait légèrement du montant mentionné dans le rapport de la présidente, qui totalise les soutiens octroyés en 2024) auxquels il y a lieu d'ajouter le Prix AVV de deux fois CHF 5'000.--. Les produits financiers se montent à CHF 152'416.16 (gains 2023 : CHF 117'162.02) pour les fluctuations de cours, de change, intérêts et frais bancaires y.c. mandat de gestion. La performance du Fonds Butticaz atteint 9,85%.

Les autres charges d'exploitation sont stables. Les charges du personnel CHF 9'859.50 (2023 : CHF 7166.10) reflètent une hausse de la rémunération de Mme Manon Saudan au 1er juillet 2024 et une augmentation de ses tâches. Les cotisations sont en légère baisse.

L'organisation financière d'AVV inchangée est la suivante :

Hervest Fiduciaire SA à Lausanne tient la comptabilité, procède aux bouclements comptables, dans l'établissement de la déclaration d'impôt et intervient pour du conseil, notamment dans le dossier exonération fiscale.

Les vérificateurs des comptes se réunissent une fois l'an. Ils contrôlent les comptes annuels en présence du trésorier et dans les murs de la fiduciaire.

BCV gère les deux dossiers titres d'AVV dont un porte la mention Fonds Butticaz. Il est géré sur base d'un mandat de gestion équipondéré. La création de liquidités à fin 2017 à hauteur de CHF 500'000.-- et en novembre 2019 de CHF 200'000.-- a réduit le risque de fluctuation des marchés financiers. L'année 2024 a vu à nouveau la réduction des fonds

gérés par la banque à hauteur de CHF 150'000.-- pour cristalliser les profits boursiers et toujours créer des liquidités.

Près de 80% du patrimoine est géré selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) avec intégration des critères Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La performance du 1er janvier au 9 mai 2025 indique une perte de CHF 18'194.-- soit -0.88%.

Le dossier ordinaire d'AVV comporte uniquement des actions BCV détenues de longue date.

Le comité est régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation, des contacts réguliers avec BCV permettent d'évaluer la situation qui n'amène à ce jour aucune modification du profil d'investissement.

La secrétaire hors comité est en charge de l'administration du fichier des cotisant·e·s, de la facturation des voyages et sorties, de l'envoi de divers courriers, du pointage des cotisant·e·s et de l'analyse des frais des sorties et excursions. Elle assume le traitement des demandes de soutien et leur suivi. Elle coordonne les demandes du comité à WGR, le webmaster d'AVV.

Le trésorier effectue les paiements sur base de factures visées par un membre du comité ou la présidente et coordonne les actions de la fiduciaire, de la banque, des vérificateurs des comptes et de la secrétaire pour ce qui concerne les affaires financières. Il supervise la tenue des décomptes salariaux et le bon règlement des charges sociales.

La tenue d'un budget est toujours délicate, la seule constante connue est l'évolution des cotisant·e·s, les demandes de soutien ainsi que les performances financières ne peuvent être anticipées.

5. Rapport du vérificateur des comptes ; approbation des comptes et décharge donnée au comité et au vérificateur

M. Gérard Michaud déclare que les pertes et profits et les bilans concordent avec la comptabilité, qui est tenue avec exactitude. Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au comité et au vérificateur.

La présidente remercie vivement le trésorier et le vérificateur des comptes pour leur travail.

6. Élections

En 2025, deux membres prennent congé du comité. Il s'agit de Mme Anne-Claire Dhaud Emery, membre du comité depuis 2013, et de M. Yvan Schwab, membre depuis 2019 et président de 2020 à 2024. La présidente les remercie chaleureusement de leur engagement et leur remet un cadeau.

Le comité se compose désormais de :

- Mme Sandrine Quillet-Fontaine, présidente ;
- Mme Lorraine Clément, vice-présidente ;
- M. Olivier Grandjean, trésorier ;
- Mme Natacha Isoz, membre ;
- Mme Françoise Jaunin, membre ;
- M. Vincent Kohler, membre ;
- Mme Anne-Marie van Ouwenaller, membre.

M. Gérard Michaud accepte de poursuivre son mandat à la vérification des comptes. Il est réélu par acclamation.

La présidente rappelle qu'Arts Visuels Vaud recherche toujours une deuxième personne à cette fonction.

7. Donations et legs

Les documents relatifs aux donations et aux legs présentés lors de la dernière assemblée se trouvent désormais sur le site internet. Les membres peuvent, s'ils en ont l'occasion, faire circuler ces informations.

En effet, soutenir Arts Visuels Vaud par une donation ou un legs est aussi une manière efficace de favoriser les arts dans le canton.

8. Prix AVV 2025

Le Prix AVV, assorti d'un montant de CHF 5'000.--, est décerné aux artistes professionnel·le·s depuis 2022. Pour cette quatrième édition, il est attribué à Antoine Félix Bürcher et Léonie Vanay. Les membres de l'assemblée auront l'occasion de découvrir les deux lauréat·e·s lors de la remise du prix, prévue à la suite de la partie statutaire.

9. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Schwab signale le journal *Bienvenue aux artistes d'aujourd'hui et de demain !* qui présente les portraits de huit artistes ayant fait leur gymnase à Morges. Il est librement disponible à la sortie.

Question : Mme Anne Murray-Robertson demande ce qu'il en est de la relève au comité. La présidente lui répond qu'à la suite des départs de Mme Anne-Claire Dhaud Emery et de M. Yvan Schwab, le comité compte encore sept membres, ce qui est conforme aux statuts. Toutefois, le renouvellement est en cours.

La séance se clôt à 19h07. Elle est suivie de la remise du Prix AVV 2025 puis d'un apéritif.

MS, SQF, OG, LC | 05.06.25